

NAO 29 AVRIL 2011

2ème rencontre

Rappel de l'état de la société, reste le même que lors de la rencontre du 15 avril.....moins 5,50 %.

Rappel de ce qu'il y a eu lors des NAO 2010.

Rappel de l'impact sur la masse salariale, de la suppression des exos Fillon, du changement concernant les AT, de la fin des exos sur les IN. Résultats de toutes ces modifs = + 6,7 millions d'€ ?

*Sauf que la baisse de TVA représente une exonération d'une valeur de 35 millions d'€ ?
Au final il reste un joli pactole qui ne profite pas aux salariés ??????????????????*

Se pose la question de la réévaluation du SMIC, Juillet ? Aout ? Et combien ?

De la mise en œuvre ou non de « LA PRIME DE 1000€ » ?????

Voici les premières propositions de la direction suite à nos demandes

Mise en place au 1^{er} juillet de la grille suivante :

N1	E1 = 9€	N2	E1 = 9,22€	N3	E1 = 9,84€	N4	E1 = 10,17€
	E2 = 9,06€		E2 = 9,44€		E2 = 9,94€		E2 = 10,65€
	E3 = 9,11€		E3 = 9,74€		E3 = 10,17€		E3 = 11,49€

Cadres 1 = 26 700€, 2 = 35 400€, 3 = 38 900€

Non impacté = **2 % au 1/07.**

Cadre : **2% de la masse salariale.**

Congé paternité **prise en charge** au de-là du plafond.

AUTRES MESURES :

Repas en valeur :	10,20€ au 01/07.
Prime de blanchissage :	17,91€ passe à 19,50€
	11,93€ passe à 13€
Médaille du travail :	18€ passe à 21€



La CFDT a rappelé que si une partie de nos propositions semble avoir retenu l'attention de la direction, d'autres n'apparaissent pas?

Notamment sur :

Les frais de transport ?

Le travail en coupe ?

Le nouveau calcul concernant la gratification annuelle?

Le passage du niveau 1 au niveau 2 ?

Le partage du Contrat Social, la TVA, une part pour l'employeur, une part pour les clients, une part pour les SALARIES ?

La répartition 50/50% de la cotisation Mutuelle ?

Nous demandons également à la direction d'avancer la date d'application des mesures mises en œuvre le 01/07, au regard de la manne financière de la TVA (35M€).

Suite à ce constat, la direction demande une suspension de séance.

Retour et nouvelles propositions de la direction

GRILLE :

Mise en œuvre au 01/06 :

N1	E1 = 9€	N2	E1 = 9,27€	N3	E1 = 9,95€	N4	E1 = 10,27€
	E2 = 9,09€		E2 = 9,51€		E2 = 10,04€		E2 = 10,75€
	E3 = 9,13€		E3 = 9,78€		E3 = 10,27€		E3 = 11,70€

Cadre 1 = 27 500€,
2 = 37 000€,
3 = 40 500€

Non Impacté : 2% application au 01/06.

AUTRES MESURES :

Repas en valeur : 10,30€ au 01/06.
Prime de blanchissage : 17,91€ passe à 19,50€ au 01/06
11,93€ passe à 13€ au 01/06

Concernant les classifications souhaite aboutir ?

La CFDT renouvelle sa demande de 2,5% afin de couvrir au moins une partie de l'inflation au regard des deux réactualisations du SMIC, 1,6% en janvier et certainement 2% en juillet, cela permettra au moins une petite reconnaissance des professionnels ayant une ancienneté, parents pauvres des NAO successives depuis de nombreuses années ?

La direction a pris note de nos remarques et nous donne rendez-vous le 5 mai.